

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2009

OUVERTURE À LA CONCURRENCE DES JEUX D'ARGENT EN LIGNE - (n^o 1860)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTSN^{os} 1333 à 1341

présentés par
Mme Fourneyron, M. Jean-Michel Clément et M. Bapt

ARTICLE 26

Supprimer les alinéas 9 à 15.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'est pas convenable d'institutionnaliser en commission, fût-elle consultative, l'ensemble des représentants les plus actifs des intérêts financiers les plus concernés par la loi.

On remarquera en outre que face à ces lobbies chevronnés, qui pourront ainsi défendre leurs intérêts dans l'ARJEL tout en continuant leur action à l'extérieur, il n'est envisagé de placer que les seuls représentants des associations familiales.

Ces amendements identiques ont été déposés par 27 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n ^o	1333	de Mme Fourneyron, MM. Jean-Michel Clément et Bapt
Adt n ^o	1334	de MM. Gorce, Dussopt et Duron
Adt n ^o	1335	de Mme Filippetti, MM. Roy et Le Roux
Adt n ^o	1336	de Mme Delaunay, M. Nayrou et Mme Mazetier
Adt n ^o	1337	de M. Gaubert, Mme Lemorton et M. Brottes
Adt n ^o	1338	de MM. Juanico, Villaumé et Rogemont
Adt n ^o	1339	de MM. Hutin, Blisko et Jean-Marie Le Guen
Adt n ^o	1340	de MM. Pupponi, Le Bouillonnet et Likuvalu
Adt n ^o	1341	de MM. Mallot, Ayrault et Mme Hoffman-Rispal